L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON

NOUVELLE-ORLÉANS.

LUNDI MATIN, 23 AVRIL 1838.

POUR GOUVERNEUR: A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'État [illegible] prouve les [illegible] de l'administration de l'ex-gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec lui, en quittant sa place, le souvenir des membres du Sénat."

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie [illegible] à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane que l'administration du gouvernement de l'État, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été marquée par la sagesse et la fermeté, et par un zèle judicieux et infatigable pour le service public [illegible] et pour sa conduite [illegible]."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès JOHN SLIDELL.

Pour le Sénat de la Louisiane: ALBERT HOA.

L'estafette [illegible] arrivée hier a manqué au de là de Charleston, nous n'avons conséquemment rien reçu de plus récent sur les élections du Nord.

Nous renvoyons nos lecteurs au titre *commercial*, pour les ventes de coton qui ont eu lieu au Hâvre, le 3 et le 9 mars.

THÉÂTRE.

Nous avons vu rarement à notre Théâtre une assemblée aussi nombreuse et aussi brillante que celle qui a [illegible] le bénéfice de M. Neven. [illegible]

Le navire *John Calhoun* est parti de Charleston le 17 du courant, pour Liverpool, avec un chargement de 697 balles de coton Sea Island, et 652 balles Upland. Total, 1349 balles. Ce chargement est estimé à $111,907 79.

BANQUES DU MISSISSIPI, COTON, &C.

La banque de Brandon, et la compagnie du chemin de fer de l'Alabama, dont les billets sont à 5 pour 100 d'escompte, [illegible] pour l'Europe 60,000 balles de coton [illegible] de $40 par balle font DEUX MILLIONS [illegible]. [illegible] de 233,000 balles [illegible]

LETTRE DE M. BIDDLE.

[illegible]

DES CAUTIONNEMENS.

Nous avons publié samedi dernier une loi qui [illegible], des magasins chargés de la mise à exécution des lois sur les cautionnemens, la liste des cautionnemens forfaits dans les différentes cours de l'État, les noms des cautions, le montant des obligations, la nature des poursuites faites &c et, loin de considérer une pareille loi comme un répit accordé aux débiteurs, nous la regardons comme un moyen de stimuler le zèle des officiers publics auxquels est confiée la poursuite des délits.

Nous nous sommes élevé déjà contre la pratique des cautionnemens; tels du moins qu'ils ont lieu parmi nous, et l'équité réclamerait ce nous semble, contre l'inégalité que cette loi met entre les citoyens; et contre les avantages qu'elle donne au riche sur le pauvre. Mais, constitutionnelle qu'elle est, il nous en devons respecter les dispositions, il ne nous est pas interdit d'apprécier les moyens qu'elle laisse au magistrat pour en régler l'application, et pour en atténuer les fâcheuses conséquences. Nous serions donc porté à croire que, dans les cas trop communs chez nous d'homicide, les facilités devraient être moins grandes qu'elles ne le sont pour l'admission au cautionnement; et que souvent l'on s'est trop hâté de l'accorder, sans au préalable avoir rempli des formalités que la loi semblait commander; et l'on a vu même élargir de suite des gens qui venaient déclarer avoir tué, par cause de défense personnelle, sans qu'il eût été formé d'enquête légale. Nous n'avons ici en vue aucune affaire en particulier, mais, simplement une généralité; et, dans un pays où chacun s'enorgueillit d'être gouverné par les lois; dans un pays dont les institutions républicaines commandent l'égalité; nous voyons la loi du cautionnement à Mr. profitable que riche, tandis que le pauvre, souvent moins coupable, endure dans les cachots des peines que la loi n'a certes pas prétendu faire pour seulement au l'infortuné. Souvent même, il voit traîner durant des mois, des années, un supplice anticipé, pour arriver enfin au jour d'une sévère condamnation; tandis que le riche, au moyen d'un cautionnement *qui n'est jamais payé*, échappe aux angoisses de la prison, et à la punition du crime. Si pourtant on admet à cautionnement celui qui a tué son semblable, si la loi même l'autorise en faveur de celui qui peut payer une somme *suffisante*, toujours est-il naturel de penser que les magistrats dussent être infiniment sobres d'un tel privilège accordé au riche sur le pauvre; et exiger telles preuves qui pussent rassurer leur conscience sur une inégalité si criante; inégalité qui tient encore de la barbarie des siècles où la vie humaine était taxée en raison de l'importance du mort, quand chez nous c'est la comparaison [illegible] au *marc la livre* de la richesse du criminel; or, on avouera que la barbarie n'y a rien perdu!

Mais, d'autres considérations doivent appeler l'attention; et, si pendant que celui qui a tué un homme [illegible] est [illegible] par cela seul condamné à un temps indéterminé de souffrances, sa femme, les enfans qu'il soutenait par son travail, périssent de misère, tombent dans l'infamie ou dans le crime; si, lorsque les occupations des juges auront permis au jury de le déclarer innocent, il trouve dans son domicile honte et désolation, tandis qu'un véritable meurtrier jouira sur un sol étranger des plaisirs de la vie, [illegible]

[illegible]

BEAUX ARTS ET BIENFAISANCE.

[illegible]

(Communiqué.)

A l'Éditeur de l'*Abeille*.

Monsieur,

[illegible]

égale à celle des espèces et que chez nous il perde de 7 à 8 pour cent? ou que le change monte à 10 pour cent. O gouverneur White! gouverneur White! votre nom sera long-temps d'une exécration de ce peuple que vous avez insulté et opprimé!

Mais occupé de mes propres intérêts financiers [illegible] *Advertiser*, ce savant et éloquent *citoyen*, qui [illegible]

[illegible]

UN PLANTEUR DE L'ASCENSION.

FEUILLETON.

MORALE THÉATRALE.

Jusqu'ici le Théâtre passait pour l'école des mœurs et c'est ainsi que d'ans la célèbre discussion soutenue par Jean Jacques et par d'Alembert, la victoire paraît rester à ce dernier. L'instant où l'on différence [illegible]

[illegible]

TRIBUNAUX.

COUR DE DISTRICT

(Rapporté pour l'*Abeille*.)

[illegible]

Le Témoin—Je le sais, parce que je l'ai essayé. Je n'ai jamais pu mettre au-de-là de $500 dans aucun sac à plomb.

Le témoin se retire. Me. Cuillard se lève et prend la parole.

"Messieurs les jurés,—Vous avez eu connaissance des faits [illegible]

[illegible]

Le jury se retira, puis rendit un verdict en faveur du défendeur.

Me. Rosélius est donc sorti triomphant de ce procès [illegible] principal argument, après avoir statué sur les faits, était l'ironie : le sarcasme donnait. Me. Cuillard a été levé pour lui répliquer; il voulait sans doute effacer l'impression fâcheuse qu'avait pu produire contre lui son adversaire. Il avait raison de ce côté-là; mais il n'y réussit pas. Le sarcasme est un poison terrible, qui foudroie sans explosion : il avait déjà fait son effet. Du reste, nous le disons avec plaisir, M. Cuillard a très bien parlé en faveur de son client. Il a fait ressortir toute la évidence des témoignages; il s'est étendu sur les faits, et en a tiré des conclusions toutes en sa faveur. A notre opinion, il est une maxime que les avocats ne devraient jamais oublier, surtout quand ils se trouvent face à face avec de tels jurés :—C'est d'oser de la [illegible]; il faut retirer quand par [illegible] à l'on veut vous combattre avec cette arme.

(Communiqué.)

Nous avons appris que Signor Martinez, [illegible] guitariste, [illegible] donner un concert dans peu de jours. [illegible]

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.

Séance du 20 avril 1838.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder étant absent, M. G[illegible] a été appelé au fauteuil.

Le président ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent, Mrs. Marigny, Préaux, Montamat, Gippel, Cucullu et Rigaud.

Absents, Mrs le recorder et Kitshaw.

Après lecture et approbation du journal de la dernière séance, lecture a été faite d'un message du recorder de la municipalité, [illegible] M. A. Gra[illegible], relative à la maison occupée [illegible]

Sur motion de M. Préaux et après dispensation des règles,

Résolu que le maire est autorisé à passer un bail avec M. Grothe pour la maison maintenant occupée par les divers bureaux de la municipalité à raison de $1,100 par an, pour l'année qui succédera au bail maintenant existant et payable par mois.

Lecture a été faite d'une lettre du wharfinger de cette municipalité, qui a été référée à un comité spécial composé de Mrs Montamat, Cucullu et Rigaud.

Sur motion de M. Montamat et après dispensation des règles.

Résolu que la lettre du wharfinger soit référée à un comité spécial, et qu'en attendant, [illegible] travaux publics et demeure autorisé à procurer et wharfinger un *Diable* pour enlever de la Levée [illegible]

Lecture a été faite d'une lettre de Vve. Virnet [illegible]

Lecture a été faite d'une lettre de M. J. Kitshaw Jr. par laquelle il résigne ses fonctions comme membre du comité de finances.

Sur motion de M. Préaux, cette démission n'a pas été acceptée.

APPEL DES COMITÉS.

Aucun rapport n'a été présenté.

[illegible]

Art. 1er. Le comité des finances est autorisé à émettre une somme de [illegible]

[illegible]

1. Recorder, [illegible]	$ 2500
Le Secrétaire du Conseil,	1100
1. Greffier du Recorder,	400
[illegible]	400
1. Trésorier,	2400
[illegible]	1200
Le [illegible] des travaux publics,	800
[illegible]	500
[illegible]	500
Le capitaine de la garde,	1200
Deux [illegible] $720 [illegible]	1440
[illegible]	600
[illegible]	600
25 hommes de garde à $35 par mois,	10,500
[illegible]	3,540
Trois commissaires de police, à $60 chacun,	2160
[illegible]	600
Un syndic du bayou,	300
Le médecin de la geôle,	400
15 travailleurs pour les travaux publics, à $250 par jour,	1195
Un conducteur des dits travaux,	600
4 charpentiers à $75 par mois chacun,	3600
1 maître charpentier à $-0,	960
4 tombereaux à $75 par mois,	3600

Il est de plus résolu que les offices qui ne sont pas mentionnés dans les présentes résolutions sont et demeurent supprimés.

Il est de plus résolu que le collecteur des droits sur les navires; le collecteur des droits sur la démolition [illegible], le collecteur des droits sur les charrettes [illegible] et le collecteur des droits [illegible] les commissions qui leur sont allouées par les ordonnances existantes.

ORDRE DU JOUR.

La résolution présentée par Mr. Marigny à la dernière séance, ayant pour objet de faire un [illegible] au trésorier de donner une note détaillée et séparée des [illegible] de chaque district, a été retirée par le membre.

Le compte hebdomadaire rendu ce jour par le trésorier, balance par $8334 87 en caisse.

M. Préaux a demandé et obtenu la reconsidération de son vote dans la question d'accorder la démission de M. Kitshaw comme membre du comité de finances, et lui l'émotion d'accepter la démission de M. Kitshaw et de procéder immédiatement à l'élection d'un membre du comité de finances en remplacement de M. Kitshaw, démissionnaire.

Cette motion ayant prévalu, le conseil a nommé au scrutin, M. Montamat membre du comité de finances en remplacement de M. Kitshaw.

Sur motion de M. Marigny, le conseil a procédé à la nomination au scrutin, de l'alderman qui doit parapher les billets à émettre en vertu d'une résolution de ce jour, M. Robert Préaux ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé dûment nommé à cette charge.

Sur motion, le conseil s'est ajourné à vendredi prochain, 27 du courant, à 5 heures de l'après-midi.

Pour copie conforme,

J. B. S. ST.-AMAND, Secrétaire.

Señor Editor de L'Abeja.

A pesar de las continuas molestias que deben causar á Vd. las comunicaciones que ultimamente han ocupado las apreciables columnas de su diario, me atrevo á dirigirle la presente, para que se pueda formar de ellas el juicio que merecen.

Estando ayer, (como de constumbre) en casa de un docto amigo mio, trajeron el "Courrier de la Louisiane," y despues de haberlo recorrido me lo puso en las manos, meneando la cabeza de un modo muy significativo; crei desde luego que habria algo importante, reg strele con presura, y á mi gran admiracion reconocí unos cuantos renglones escritos al parecer en nuestra lengua; mas á pesar de mi profunda atencion, nada pudo comprehender. Desesperado de mi poca capacidad me dirigí á mi sabio amigo, que reposaba en su silla muy tranquilo, para ver si su gran sagacidad encontraba el modo de descifrarme, aquel, para mi enigma. Mirome con seso y despues de un largo rato de madura reflexion, me respondió: sé como amigo que Vd. no sabe que en nuestros dias es necesario para hacerse notar escribir de tal modo que nadie lo entienda, por que eso de gramática, pureza y elegancia de estilo solo era uso allá en tiempo de D. Quixote. Sepa Vd. [illegible]

[illegible]

Fueño mi amigo, al decir esto; y yo Sr. Editor me despido de Vd. cordialmente.

PUYA Y MEDIA

[illegible]

J M L.

COMMERCIAL.

[illegible] de Savannah, que le [illegible] Hâvre, est arrivé à Charleston. [illegible]

[illegible]

Mobile, 21 avril 1838.

COTON.—Arrivés pendant la semaine, 5,109 balles. Exportés dans le même temps, 8420 balles, [illegible]

Marché d'Augusta et Hambourg,

19 avril 1838.

Coton—Nous avons encore à rapporter que le marché a été languissant durant la semaine dernière; depuis, nos derniers avis de Liverpool au 29 courant ont été reçus, ils révèlent une déclinaison causée par de fortes importations, c'est à dire 100,000 balles dans une semaine. Ces nouvelles n'ont eu qu'une très faible influence sur ce marché, grâce à l'état du change entre cette ville et le Nord, qui comme on peut s'en apercevoir a baissé, et est rare, même aux taux actuels. Nos arrivages continuent à être bons, comparés aux temps actuels, et nos entrepôts sont pleins à l'heure qu'il est, le stock en mains n'étant guères plus au dessous de cent balles. [illegible]

[illegible]

Charleston, 14 avril.

Il y a eu une demande courante, pour le coton et le riz, depuis notre dernier rapport, et des prix entiers ont été obtenus pour ces deux articles.

Savannah, 16 avril.

COTON—Depuis notre rapport de la semaine dernière, le marché aux cotons n'a éprouvé aucun changement matériel. Près de 3000 balles ont été vendues à des prix rangés de 8 cents à 10½ cents. Les ventes ont été très faibles dans les 8 et Islands. La demande a été bonne, mais il n'y a eu aucune disposition de la part des détenteurs de diminuer leurs prix que nous quotons de 20 à 25 cents. Les chargemens continuent toujours à être très portés dans notre port, et le chargement du frêt cause une plus grande dépression dans notre marché.

RIZ—La demande continue bonne. L'approvisionnement en main est très faible. Des ventes s'effectuent de $4 50 cents à $500 cents.

DERNIÈRES DATES

New-York	avr. 13		Liverpool	mar. 9
Boston	avr. 12		Londres	mar. 9
Philadelphie	avr. 14		Hâvre	mar. 9
Baltimore	avr. 14		Paris	mar. 6
Washington	avr. 13		Bordeaux	fév. 22
Charleston	avr. 16		Madrid	fév. 26
Mexico	mar. 24		Cadix	fév. 10
Tampico	avr. 3		Havane	avr. 5
Vera-Cruz	mar. 23		Houston (Texas)	mar. 10

Décédé hier, à 3 heures et demie, de l'après midi, M. WILLIAM BOSWELL, âgé de 50 ans. Depuis neuf ans ce citoyen respectable tenait un greffe de notaire en cette ville; sa perte sera ressentie par un nombreux cercle d'amis. Les membres des loges maçonniques et ses amis en général sont invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 9 heures; le convoi partira de chez lui, rue Conti, entre Chartres et Levée.

(Communiqué.)

NÉCROLOGE.

La mort, qui moissonne indistinctement toutes les créatures, n'a point épargné celle dont nous pleurons aujourd'hui la perte. Perte considérable! perte! décourageante. ! Dans un instant tout change de face. Mardi dernier a été conduit à son tombeau, par un convoi nombreux de personnes pieuses de cette ville, Marie Arthémise Carrière, épouse de Pierre Lavioletie, décédée le 16 avril 1838, dans la [illegible] année de son âge.

Notre attention se fixera sur cette femme pieuse que tout le monde estimait, dont la tendresse conjugale était réelle, l'amitié fraternelle, sincère, et l'amour maternel évident.

Cette femme pieuse avait, à l'exemple de sa patronne, puisé dans les sources de la religion, cette résignation à tout souffrir dans ce monde pour l'amour de son Dieu.

Épouse tendre et sincère, elle savait tout sacrifier pour remplir son devoir. Sa bonté ineffable se plaisait, pour ainsi dire, à se priver de tout ce qui pouvait la distraire. Si elle éprouvait quelque chagrin, c'était quand elle ne pouvait rien faire pour le bonheur de sa famille. Mais lorsqu'elle le pouvait, elle était vraiment heureuse, elle jouissait réellement de la vie.

Semblable à cette Épouse, femme de Bibanus, dont nous lisons l'anecdote dans la morale en action; Marie Arthémise Carrière, s'est conduite également envers son époux. Elle aimait, elle était inspirée par les deux plus grands mobiles des actions remarquables, l'amour conjugal et la vertu, si rarement réunies; mais si puissans lorsqu'ils se trouvent ensemble.

Durant l'absence de son époux, retirée seule dans la retraite, dissimulant ses peines, ses souffrances, ou pour mieux dire, les oubliant en remplissant les devoirs de religion, elle n'était empêchée, ni par les rigueurs d'hiver, ni par le froid, ni par la pluie; rien enfin ne pouvait l'arrêter ou la détourner.

Quel souvenir pour ses amis....!

Pour remplir ses engagemens et vivre dans la société de son époux et de ses enfans, elle a su tout quitter....! Témoins les diverses campagnes qu'elle a parcourues, jusque même dans les déserts de Campté, canton des Natchitoches, pays sauvage.

Hélas! avec un cœur fidèle et si tendre, Arthémise est elle une femme indifférente? est il une épreuve au dessus de sa constance, et qui puisse la détourner de son devoir, comme épouse, comme mère, comme amie? Nous elle a su tout supporter.

Modèle des épouses, des mères et des sœurs; ton règne n'était pas de ce monde

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Expédiés.

Navire Charles Henry, Smith, Liverpool, J A Barelli & co
Navire Rome, Harron, Hâvre, L H Gale
Navire Powhatan, McCerran, Liverpool, L H Gale
Brick Emilie, Sutt, Gibraltar, J Prats & co
Brick Douglas, Baker, Havane, Kidder & Hood
Goë Oceanie, Ware, Sisal, F Tio
Goël Amazon, Rundell, St Marks,
J W Stilwell & co
Goël Fulltair, Pratt, New York. Jenkins & Bro
Goë Byron, Pearsall, Matamoras, D Goldsmith
Goë Dolphin, Kemp, Matamoras, D Goldsmith
Goë Hero, Greenwood, Nassau, J Prats & co
Goë Rio, Kirby, Mobile, Jenkins & Bro

Arrivés.

Bateau de remorque Porche, Martin, des Passes.
Bateau de remorque Hudson, Linnel, des Passes.
Navire [illegible], Bourdet, Nicholson, Liverpool
Barque [illegible], Bradford, Liverpool
Barque Platt, Ferris, 18 jours de Boston.
Barque Malonna, Wise, Boston
Brick Tapernoly, Barton, Philadelphie
Brick Tonnon, Powers, Havane.
Goël [illegible], Dennis, Nassau
Goël Canton, Brown, Campêche, Ma.
Goël Margaret, Martin, Lafourche.
Goë Lion, Wood, Matamoras.
Goël Perry, Spencer, Lusnett, Mobile.
Bat à vap Perean, Green, Cincinnati
Bat à vap Maritheon, Fabre, Opelousas.
Bat à vap Huntsville, Jordan, Bayou Sara.
Bat à vap [illegible], Vicksburg.
Bat à vap Lexington, Alter, Cincinnati.
Bat à vap Madison, Scott, St Louis.

THÉATRE D'ORLÉANS,

Mardi 24 avril

BÉNÉFICE DE M. HEYMANN.

La 1ère représentation de

GASPARDO

LE PÊCHEUR,

OU

VINGT ANS APRÈS.

Drame nouveau en 5 actes, de Bouchardy.

Précédé de

LES TROIS AMIS.

Suivi de la 1ère représentation de

MICHELINE

ou

L'HEURE DE L'ESPRIT.

Opéra Comique, nouveau en un acte, d'Adolphe Adam, paroles de St. Hilaire, Masson et Duvilleneuve

Le spectacle commencera à 7 heures précises

Une semaine de plus.

Le panorama représentant l'incendie de

MOSCOW,

Est ouvert pour les soirées seulement,

A l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas. [illegible] dont les représentations produisent une grande sensation, est engagé et fera une série d'expériences d'après la méthode du célèbre Adrien. On commencera à 8 heures

23 av—1

Salle de la marine,

Entre les deux marchés, sur la Levée.

Lundi, 23 avril 1838,

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'entrée $1,50 les cavaliers 23 av

Mairie de la Nouvelle Orléans.

Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $7 50 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 23 avril, 37 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est-à-dire, quarante six 1/4 onces.

Ville, Orléans, 21 avril 1838.

PAUL BERTUS, recorder, No 1, maire, pro tempore.

23 avril

SUCCESSION de feu sieur Edouard Haydel, et de dame Amélie Zeringue, épouse dudit Edouard Haydel, décédée.—En vertu d'une commission de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 avril courant, il sera exposé en vente publique par le juge soussigné de cette paroisse, Mardi 24 mai prochain, à 10 heures du matin, sur l'habitation du sieur Hubert Zeringue, en cette paroisse, les biens dépendant des successions ci-dessus, savoir :

Un fusil anglais à deux coups à piston; quelques objets de ménage; ustensiles de cuisine et autres meubles.

ESCLAVES.

LATY, négresse américaine, âgée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse, négresse de champ, bon sujet.

ANTOINETTE, négresse créole, âgée de 22 ans, blanchisseuse, repasseuse, domestique, avec son enfant *Victorine*, âgé d'un an.

MODESTE, négresse créole de 12 ans, domestique.

Conditions—les objets mobiliers payables au comptant; les esclaves payables à un et deux ans de crédit, à dater du jour de la vente en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur les dites esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles le 19 avril 1838

23 avril—1pa J. L. LABRANCHE, juge.

Euphémie Trozier et autres contre la veuve et Héritiers Mouillac.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District, dans et pour le premier District judiciaire de cet État, j'exposerai en vente publique, le 25 de mois de mai prochain, à 10 heures du matin, à mon bureau, les esclaves suivans, savoir :

Mélanie, négresse américaine, âgée d'environ 35 ans, et ses enfans, Marguerite, âgée d'environ 10 ans, Joseph d'environ 8 ans, Alexandre d'environ 7 ans, Henry d'environ 5 ans, David d'environ un an et un enfant de quelques mois, saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Seize cent cinquante piastres comptant et la balance en tout mars 1839, en billets bien endossés avec hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 21 avril 1838.

23 avril—1pa A. LUMINAIS, shériff.

COUR DE PAROISSE—Alphonse Fleury h. c. l. contre ses créanciers—A la requête de Jules Lacaze, syndic des créanciers d'Alphonse Fleury, h. c. l. et en vertu d'un ordre de la cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu sur les lieux chemin du bayou, entre les rues St. Claude et Remparts, en cette ville, Samedi le 5 mai, prochain, à 10 heures du matin.

Un assortiment de meubles &c. &c., abandonnés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions comptant.

23 avril FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE—Mme Eliza Wilson veuve et tutrice, etc etc., contre Jos. B. Marks.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 28 mai prochain, à une heure de relevée,

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Lacourse, au-dessus de cette ville, dans l'Ilet No. 41, compris entre les rues Constance, Lacourse, Annunciation et Robin, et désigné par le No. 4, sur un plan fait par MM. Mondelli et Reynolds, daté du 17 janvier 1837 et déposé en l'office de H. B. Cenas, not. pub.; ledit lot mesurant [mesure française] 60 pieds face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles,—saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : $4,233 33 avec intérêts et frais d'instance comptant; la balance payable à un et deux ans, du 30 mars 1838.

23 avril FRED. BUISSON, shériff.

BUREAU DU SHÉRIFF.

Paroisse de Jefferson.

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse de Jefferson, que la collecte de la taxe d'État et de paroisse, est commencée.

23 avril M. J. GARCIA, shériff et collect.

MOYEN D'APPRENDRE À LIRE

En 30 Leçons.

M. VANNIER, Géomètre arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative inédite pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 30 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts, tous les jours, depuis 8 heures du matin à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 146, entre Bourbon et Dauphine.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 9 avril—1m,3pa

POUR COLUMBIA, Princeton, Lake Providence, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le bateau à vapeur bien connu MEMPHIS, capitaine H Pease, est maintenant prêt à recevoir son frêt, et partira sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

23 avril COMSTOCK, HYDE & Co. 16, rue Poydras.

POUR BRIDGEPORT, Amsterdam, Big Black River, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le bateau à vapeur HINDS, capitaine J C Vail, ayant été repeint, partira aujourd'hui lundi, 23 du courant, à 4 heures P. M. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à

23 avril—1 COMSTOCK, HYDE & Co. 16, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE

Le bateau à vapeur bien connu EMPEROR, capitaine J Johnson, partira pour les ports susdits et les lieux intermédiaires, mardi 24 du courant, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

23 avril PIERCE, SHANNON & BROTHER, 57, rue du Magazine

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et de Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.

23 avril J. B. COLLA, Agent

POUR PHILADELPHIE—HAND LINE

La barque GAZELLE, capitaine H. Eldridge, ayant une grande partie de son chargement engagée partira pour le port ci-dessus. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine en face de la halle aux légumes ou à

23 av JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—HAND LINE.

La barque JOSEPHINE, paquebot régulier, capitaine Johnson, partira sous peu, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord Pour frêt ou passage, s'adresser vis à vis le marché aux légumes ou à

JAMES D. DENEGRE,

23 av 16, rue de la Douane.

N. B. Les charges sur toutes les marchandises envoyées par cette ligne seront avancées aux chargeurs.

POUR NEW-YORK—(Nouvelle ligne.)

Le navire ORLEANS, capitaine Sears, partira d'ici au 30 avril. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord en face du poteau No. 55, ou à

23 avril FRANKLIN, AMES & Co. No. 48, rue du Camp.

Les consignataires par le navire GEORGIAN de Philadelphie, sont requis de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, en face de la rue [illegible].

23 av JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

Maison de résidence à louer.—La maison à trois étages, en briques, No. 91 rue de la Douane, près celle Royale. On disposera également des meubles. Pour les conditions s'adresser sur les lieux ou à J. W. Collins, dans l'édifice de la Douane. 23 av

A LOUER.—Une très jolie maison en briques, avec cuisine et dépendances, également en briques; située rue des Remparts entre Bienville et Conti no. 82. S'adresser à V. et O Vignaud, rue de Chartres no. 49. 23 av—6

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

IL a été volé au No. 137, rue Bourgogne, dans la nuit du 21 courant, une montre en or, de Lépine, au dos duquel il y a un chien gravé, un fusil et un arbre. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui rapportera cette montre. Les joailliers et horlogers sont prévenus de ne pas la recevoir. S'adresser à

23 avril—4 HUGO C. GILDEMEESTER, No. 45, rue Bienville.

TROUVÉ—A l'entrée de la Banque des Citoyens un billet de banque. Le propriétaire est prié de venir le réclamer au no. 7, rue Conti, en payant les frais du présent avis 23 av—2

A VENDRE par Benjamin Lecoste, rue Royale 163, en débarquement des navires l'Oberlin de Bordeaux et du Marie Anne du Hâvre, vin rouge en barrique, Chateau Margaux, St Julien, Médoc, St. Emilion, vins blancs en fierçon, Haut Barsac, Haut Sauterne, Sauterne, Grave Carbonieux, en caisse de 12 bouteilles et de 24 1/2 bouteilles, vins rouges et blancs, Chateau Lafitte, Grand Larose, Chateau Margaux, Haut Brion St. Julien, Médoc, St Estèphe, Médoc, St. Emilion, Haut Barsac, Barsac, Haut Sauterne, Sauterne, Grave Carbonieux, Chablis, Meursault, tokaiers, Champagne, liqueurs en bouteilles et cruchons fiorie, car [illegible], raisin, cerises à l'eau de vie, anisette fine et surfine, [illegible] eau de vie, essence de Lyon, conserves alimentaires [illegible] l'huile, pains et sardines. En magasin un assortiment de chaussure pour femme et enfant [illegible]. 23 av—3

WHISKEY—300 barils whiskey, en magasin et à vendre par

23 avril PIERCE, SHANNON & BROTHER 57, rue du Magazine

WAGONS—Deux wagons bien faits, pour [illegible] chevaux, en débarquement de la barque Joséphine, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 23 av 16, rue de la Douane.

FARINE—800 barils en débarquement et à vendre par G. DORSEY, 23 av 41, Nelle Levée.

SUCRE—100 barils sucre raffiné, [illegible] par ROBERT H. WHITE, 23 av 34, rue Gravier

CLOUX—350 barils cloux, en débarquement et à vendre par ROBERT H. WHITE. 23 av 34, rue Gravier.

HUILE—5000 gallons huile de baleine pure, d'hiver, à vendre par ROBERT H. WHITE. 23 av 34, rue Gravier

VIN—150 quarts de barriques vin doux de Malaga, vin doux de Sherry, 40 barils de, 200 paniers Champagne, 50 quarts barriques madère, en magasin et à vendre par ROBERT H. WHITE, 23 av 34, rue Gravier

CHANDELLES—100 caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par ROBERT H. WHITE, 23 av 34, rue Gravier

MAQUEREAUX—350 baquets maquereaux nos 1 et 2, 100 barils no. 3 à vendre par ROBERT H. WHITE, 23 av 34, rue Gravier

SUCRE DE LA HAVANE—9 caisses sucre brun de la Havane, 1 boucaut blanc à vendre par P. H. GALLWEY, 23 av 31, rue de la Commune.

VIN & SIGARES—47 caisses vin de Madère des Indes, de 1 et 2 douzaines, 9 damejeannes do, 34 demi-caisses sigares de la Havane; en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, 23 av 31, rue de la Commune.

TOILE D'EMBALLAGE DE DUNDEE—100 pièces toile d'emballage, 44 pouces de large, à vendre par H. & W. ANDERSON, 23 avril

FICELLE POUR EMBALLAGE, & POUR SEINE—40 balles de ficelle d'Écosse, à vendre à bon marché pour clore une consignation par H. & W. ANDERSON. 23 av

BOUTEILLES POUR PORTER—200 paniers bouteilles pour Porter; 50 do pour vin, à vendre par HARRISSON, CLEGG & Co, rue de la Douane.

TRAITES SUR PHILADELPHIE, en somme convenable aux acheteurs, à vendre par HARRISSON, CLEGG & Co, 23 av rue de la Douane.

TOILE D'IRLANDE et coutil blanc et gris à vendre par HARRISSON, CLEGG & Co, 23 av rue de la Douane

ÉTAT de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Cour de District—André Dortocourt contre Henriette Aubert, femme séparée de son mari P. A. Aubert—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi le 8 mai prochain, à une heure de relevée, aux frais et pour le compte de Henry Darke, l'acquéreur à la dernière vente, ayant négligé et refusé de remplir les conditions de ladite vente, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux six lots de terre suivans, situés dans le faubourg Boulgny, dans la paroisse de Jefferson, dans l'île compris entre les rues de Piqu mines, Valence, Cadiz et Chesnut, désignés par les Nos. un, deux, trois, quatre, cinq et six, dans l'ilet No. 39, sur un plan annexé à un acte de vente de Deg ange à James Williamson, passé pardevant Carlisle Pollock, n. p. le 23 juin 1836 Chaque lots mesurant trente pieds face à la rue de Piquemines, sur cent pieds de profondeur, le terrain No. un forme l'encoignure de la rue Cadiz, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—La somme de quatre vingt dix huit piastres avec intérêt égal sur la somme de quatre vingt quinze piastres, à dater du 10 février 1838, et les frais du procès comptant; et la somme de quatre vingt quinze piastres, payable le 10 juillet 1839.

23 avril M. J. GARCIA, shériff.

PAROISSE d'Orléans—Cour des Preuves—Succession de feu Wm. Nott—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pourquoi, les comptes présentés par Jonathan Montgomery, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne seraient point approuvés et homologués, et les fonds entre ses mains distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

23 avril W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des testamens

$25 DE RECOMPENSE

PARTI marron de chez le soussigné Paroisse St. Jacques, dans le mois de mars 1837 courant, le nègre nommé AUGUSTE WILLIAM, il est âgé de 23 à 24 ans, teint rouge, taille 5 pieds 6 pouces environ, jolie figure. Il a été rencontré le lendemain de son départ dans l'après midi à bord du steamer Général Wayne, où il était arrêté et d'où il a réussi à s'évader. Ce nègre a déjà été absent pendant deux ans, et a toujours été employé comme cuisinier à bord de quelques steamers.

Les capitaines sont uniquement prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur de loi.

23 av—3 J. CANTRELLE.

GLACES ET SORBETS.

AUX DEUX TENTES.

Passage de la Nouvelle Bourse.

FRANCIS BACONE, glacier napolitain, a l'honneur de prévenir le public, qu'il fera l'ouverture de son établissement, Dimanche, 22 du courant à 6 heures du soir.

Le soussigné espère par la variété et la perfection de ses produits, les détails du service et la tenue de l'établissement mériter le patronage des dames de la Nouvelle Orléans.

On trouve à toute heure au même établissement, soda water, avec les sirops les plus variés et les meilleurs.

21 avril—3 FRANCIS BACONE.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, en date du 27 novembre dernier, approuvé le 2 décembre suivant, avis est donné que Mardi, premier mai prochain, à midi, au bureau de la mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais de la confection des enlevages en pieux des terrains situés dans le passage de la Bourse.

PAUL BERTUS, Recorder, No. un, Maire pro tem.

21 avril

AVIS—Pendant mon absence de la Nouvelle Orléans, M. S. Maspéreau est chargé par moi de s'occuper de mes affaires.

21 avril—6 JACQUES VITAUT

AVIS—Durant mon absence M. E. A. Michel sera chargé de mes affaires.

21 avril—3 EMANUEL ROUX.

ON demande une institutrice pour le français, on désirerait qu'elle pût enseigner la musique, dans une bonne maison de la ville.

S'adresser chez M. Lalsère, libraire, encoignure Royale et Ste. Anne. 21 avril—4

Ventes à l'Encan.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mercredi le 25 du courant, pour clore un compte, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan—Un lot de lignes françaises superfines.

23 avril

PAR FERNANDEZ ET WHITING.

Vente de Vins fins de Bourgogne à l'Encan.

MARDI 1er mai prochain, à 4 heures et demie de l'après midi, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, il sera vendu un grand assortiment de VINS FINS de Bourgogne, tels que Chambertin, Romanée, Pomard, Beaune, Volnay et Macon, extrait directement des pays de production, par un hasard des deux même; aussi quelques paniers de Champagne rosé et blanc, en lots convenables aux acheteurs.

On appelle l'attention des amateurs à cette vente.—Conditions à la vente. 23 avril—8

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Maison et terrain au faubourg Tremé.

IL sera vendu samedi, 28 courant, à midi, à la Bourse de Cité,

Une maison et terrain situés au faubourg Tremé, mesurant 35 pieds 7 pouces de face à la rue des Marais, entre le chemin du Bayou, et la rue des Ursulines, sur 72 pieds d'un côté, 94 pieds sur l'autre ligne et 35 pieds de large sur le derrière de la ligne.

Cette maison est briquetée entre poteaux, et consiste en 4 appartemens, galerie, et deux cabinets; de plus une cuisine contenant 3 chambres et deux cabinets.

Conditions, un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Louis C. Carré not. pub. aux frais de l'acquéreur. 23 av—6

PAR A. L. FERNET.

Magasin d'encan, 107, Chartres

AUX CONFISEURS.—Il sera vendu mardi prochain, 24 du courant, à la Bourse rue St-Louis, l'esclave Edmond, âgé d'environ 22 ans, bon pâtissier, distillateur, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions, 6 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

L'acte de vente pardevant Horace Davis, not pub aux frais de l'acquéreur. 23 av

PAR S GUINAULT

Succession de feu Oliveila femme Martial Dupart.

IL sera vendu le lundi, 23 avril 1838, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, l'un en date du 16 mars 1838, et l'autre en date du 19 mars 1838 et pour compte de la succession de feu Oliveila femme Martial Dupart,

Les esclaves suivans, savoir :

Jean Louis, nègre âgé de 26 ans,
César, nègre âgé de 25 ans,
Louis, nègre âgé de 34 ans,
Marie Louise, négresse créole d'environ 29 ans.
Lucile, négresse âgée de 20 ans,
Charles, nègre âgé de 15 ans.

Conditions : 1/4 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les dits esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs.

21 mars—22, 28 et 31—4, 12, 19 et 23

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu jeudi prochain, 26 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis

Une propriété située au faubourg Franklin, se composant de deux lots de terre, désignés par les Nos. un, deux et trois de l'Ilet No. 100. Le lot No. un forme l'encoignure des rues Promenade, des Bons-Enfans et Washington, et mesure 33 pieds 9 pouces 7/8 de face à la Promenade et Bons-Enfans, sur 105 pieds 2 pouces 4/8 de profondeur, et face à la Promenade et Washington, et les Nos. 2 et 3 mesurent chacun 33 pieds 8 pouces de face à la Promenade des Bons-Enfans, sur 105 pieds 2 pouces 4/8 de profondeur, ensemble une maison de deux appartements, deux galeries et deux cabinets, une double et autres dépendances, un beau jardin parfaitement entretenu, &.

Conditions—1/4 comptant et la balance à un an de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. On peut visiter la propriété jusqu'au jour de la vente.

Le nègre WYATT, depuis fort longtemps dans ce pays, un peu lard ouvrier, jardinier, charretier, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions comptant. 21 avril—5

Vente d'articles de Londres, du dernier Choix.

PAR FERNANDEZ & WHITING

[illegible]

Pas de remise, la vente est positive.

21 avril—4

PAR MOSSY & GARIDEL & DUPLESSIS.

[illegible]

Les actes de vente seront passés pardevant Felix de Armas. 10 avril

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 27 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, rue Volère, près de la rue du Canal

Une quantité de meubles, batterie de cuisine, fayence, &c. 20 avr—1

Propriétés Réelles

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu mercredi prochain 25 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

Onze lots de terre situés au faubourg Clouet, formant l'encoignure des rue Levée, Louisa et Moreau. Les lots du No. 1 à 8 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Louisa, sur 84 pieds de profondeur, et les lots Nos. 9, 10 et 11, ayant chacun 26 pieds 8 pouces de face à la Levée, sur une profondeur de 100 pieds, le tout mesure française.

Ces propriétés sont situées immédiatement en arrière du marché de Washington, actuellement terminé et en opération.

AUSSI—Cinq lots dans le même faubourg, rues des Grands Hommes et Désirée. Les plans de ces lots peuvent être vus à la Bourse de Cité.

Conditions:—Un cinquième comptant, la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.

Les actes de vente seront passés en l'étude d'Edouard Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 avril—6

PAR B. BOUNY

100 ACTIONS de la compagnie d'Assurances des Négocians, seront vendues à la Bourse de la Cité, mardi prochain le 24 du courant, à midi. 21 av—3

PAR J. LEVY,

Vente sous la direction de syndics.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le 1er. district judiciaire daté du 19 mars 1838 et sous la direction de syndics, il sera vendu à l'Arcade de Banks, lundi 23 avril prochain, à midi : 12 Lots de terre faisant partie de l'ilet No. 25 du faubourg Jackson.

Plus:—1 esclaves, savoir: Melley, Ibbey et ses deux enfans Daniel et Uriah.

Conditions—Les lots de terre à un crédit de 12 et 8 mois. Les esclaves comptant. 21 mars—4 fois

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge présidant de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 23 avril 1838, à une heure P. M., à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre Royale et Chartres. Un terrain au faubourg [illegible], dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson et Lapeyrouse et la propriété de Mr M. White sur un plan [illegible] par Bringier, le 20 [illegible] 1836, lequel terrain mesure [illegible] 31 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 117 pieds, 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, saisi à la poursuite de George.

Cette ordre est la seconde et la dernière, la dite propriété sera vendue à un crédit de 12 mois, dans un bond endossé, à la satisfaction du soussigné, portant 5 pour cent d'intérêt par an, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

6 avril B. BEAUREGARD, Marshal

J. L. Florance contre Gresham & Als.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge présidant de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente le 23 d'avril 1838, à 1 heure P. M. un lot de meubles saisis dans cette affaire.

Conditions comptant.

12 av B. BEAUREGARD, marshal

EAU-DE-VIE genièvre—10 demi-pipes eau de vie de Bordeaux, 15 quarts de 24 demi pipes eau de vie américaine 50 barils do, 4ème preuve, 10 do, 1ère preuve, 100 barils genièvre de Brooklyn, et 2 pipes do Hollande, à vendre par

23 avril R. H. WHITE, rue [illegible] No. 34

$100 de Récompense.

LE soussigné en arrivant en cette ville, vers le 1er février, de Huntsville (Alabama) descendit avec sa famille à l'Exchange Hotel. Le lendemain, sa femme de chambre disparut, et il n'y a pas de doute qu'elle a été débauchée par quelqu'un attenté qu'on ne saitres quelle est devenue. C'est une belle négresse, âgée d'environ 27 ans, de bonne mine, et bien faite; elle doit peser environ 150 livres, se nomme DELIAH, quoiqu'elle réponde au nom de LILLAH. Elle a été élevée à Fayetteville (Tennessee), mais a demeuré dans ma famille environ trois ans. Une négresse répondant à la description qui vient d'être donnée a été vue fréquemment en ville, et je suis porté à croire qu'elle est recélée par quelque personne blanche. La récompense de cent piastres sera donnée à toute personne qui l'arrêtera et la logera à la geôle, et en donnera avis au soussigné, ou au No. 58, rue du Camp.

19 avril JOHN BLEVINS, De Huntsville, Alabama.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NLLE. ORLÉANS—16 avril 1838.

UNE élection de neuf Directeurs pour cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi 30 du courant, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi. Les actionnaires sont invités à y assister et à prendre connaissance des affaires de la Compagnie. AUG. ST. MARTIN,

17 av—14 secrétaire

AVIS—Les créanciers de Mrs. J. J. Haydel et M Belfort Haydel sont prévenus qu'il leur sera payé, ou à leurs fondés de pouvoir, le 24 courant, par leurs agents soussignés, des intérêts sur le montant de leurs créances respectives. Ils sont priés en même tems de vouloir se présenter avec leurs titres de créance. Nelle. Orléans, le 17 avril 1838.

18 av—4 A. & Z. CAVELIER

Collège Jefferson.

L'ÉLECTION annuelle de 15 membres de la direction de ce collège aura lieu à la maison de Cour de la Paroisse St. Jacques, le 1er mai prochain.

Par ordre de la direction B. V. WEBRE, 18 av—14 secrétaire.

DEMANDE D'ARTISTES DRAMATIQUES.

Deux ou trois dames artistes, trouveront de l'emploi en s'adressant au Directeur du Théâtre Mangin, encoignure des rues Champs Élysées et Bons Enfants. 21 avril—3